



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01289

Numéro SIREN : 402 955 520

Nom ou dénomination : REVI SUD SARL

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2015 sous le numéro de dépôt 16168

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

REVI SUD SARL
2214 boulevard de la lironde
bat b11 parc scientifique agropolis
34980 Montferrier-sur-Lez

V/REF : AC/AL-12/2015
N/REF : 95 B 1289 / 2015-A-16168

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 21/12/2015, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports
- SUR LES APPORTS EFFECTUÉS PAR MME DUNYACH SOPHIE A LA SARL REVI SUD.

Concernant la société

REVI SUD SARL
Société à responsabilité limitée
2214 boulevard de la lironde
bat b11 parc scientifique agropolis
34980 Montferrier-sur-Lez

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-16168 le 21/12/2015

R.C.S. MONTPELLIER 402 955 520 (95 B 1289)

Fait à MONTPELLIER le 21/12/2015,
LE GREFFIER



AS Bul 89

21 DEC. 2015

A 16168

Commissaire aux comptes

SARL « REVI SUD »
SARL « DDS EXPERTISE COMPTABLE »
Madame DUNYACH Sophie
Messieurs CAYZAC Rodolphe et Arnaud
2214, Boulevard de la Lironde
34980 MONFERRIER SUR LEZ

Saint gely du fesc, le 30 Novembre 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUÉS
Par Madame DUNYACH Sophie à la SARL « REVI SUD ».

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/2015, concernant l'apport des parts sociales de la SARL « SOCIETE DDS EXPERTISE COMPTABLE » à la société SARL « REVI SUD », j'ai établi le présent rapport prévu à l'article L.223-33 du Code de Commerce.

La nature et la valeur d'apport des parts sociales a été arrêtée dans le traité d'apport signé par Madame DUNYACH Sophie, propriétaire des parts sociales de la SARL « DDS EXPERTISE COMPTABLE ».

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Exposé sur l'opération projetée

But de l'opération

L'opération consiste en l'apport de parts sociales au sein de la société SARL « REVI SUD », par Madame DUNYACH Sophie des 150 parts sociales qu'elle détient en pleine propriété de la SARL DDS EXPERTISE COMPTABLE (RCS 531 033 215).

Les modalités d'apport des parts sociales sont décrites dans le contrat d'apport.

En rémunération de ses apports, Madame DUNYACH Sophie recevra 609 parts sociales de 16 euros chacune, créées par la SARL « REVI SUD ».

La société bénéficiaire de l'apport a son siège social au 2214 Boulevard de la Lironde – Parc Scientifique Agropolis et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro RCS 402 955 520.

Le Parc des PINS
77 rue de la tour
34980 SAINT GELY DU FESC
Numéro siren 428 217 277 00048
APE N° 741 C
Tél. 04 67 556 847
Fax 04 67 631 793
vincent.lavabre@touscomptesfaits.fr

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

La valeur de l'apport des parts sociales de la société DDS EXPERTISE COMPTABLE détenues par Madame DUNYACH Sophie a été déterminée comme suit :

PORTEFEUILLE DDS 01-01-2013	103 793,00 €
TAUX DE VALORISATION	90%
VALORISATION CLIENTELE DDS 01-01-2013	93 413,70 €
<u>ACTIF NET REEVALUE DDS AU 30/06/2015</u>	
SITUATION NETTE AU 30/06/2015	31 803,00 €
VNC CLIENTELE	- 56 700,00 €
VALEUR CLIENTELE 01-01-2013	93 413,70 €
ACTIF NET REEVALUE DDS 30/06/2015	68 516,70 €
VALEUR RETENUE APPORT	70 000,00 €

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, j'estime que la valeur des apports s'élevant à 70 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal aux parts reçues en contrepartie de cet apport.

Saint-Gély du Fesc le 30 Novembre 2015

Le Commissaire aux Apports

Vincent LAVABRE



SARL REVI-SUD
Société à Responsabilité Limitée au capital de 88 000 euros
Siège social : Parc Scientifique Agropolis - Bât 11
2214, boulevard de la Lironde
34980 MONTFERRIER SUR LEZ

RCS MONTPELLIER 402 955 520

18 DEC. 2015

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,
le neuf novembre,
à 13 heures,

Les associés de la société REVI-SUD, société à responsabilité limitée au capital de 88 000 euros, se sont réunis au siège social situé à MONTFERRIER SUR LEZ (34980) - Parc Scientifique Agropolis - Bât 11 - 2214, boulevard de la Lironde, en assemblée générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Rodolphe CAYZAC, propriétaire de 4 399 parts
- Monsieur Arnaud CAYZAC, propriétaire de 1 101 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales, soit plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sophie DUNYACH, gérante associé unique de la société DDS EXPERTIS-COMPTABLE, invitée, est également présente.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe CAYZAC, en sa qualité de co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Agrément d'une nouvelle associée, Madame Sophie DUNYACH ;*
- *Désignation d'un Commissaire aux apports à la société REVI-SUD des parts sociales de la société D.D.S. EXPERTISE COMPTABLE ;*
- *Pouvoirs à la gérance pour confirmer sa désignation par le Commissaire aux apports.*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités.*

X
so d

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts de la société REVI-SUD ;
- les statuts de la société DDS EXPERTISE-COMPTABLE ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le projet de contrat d'apport ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président indique que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et mis à leur disposition au siège social dans le délai prévu par l'article susvisé.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président expose que les parties se sont rapprochées début 2013 dans l'objectif d'optimiser leurs fonctionnements respectifs par l'atteinte d'une taille critique de leur Cabinet d'Expertise-comptable. Lors de leur rapprochement, une négociation est intervenue entre les parties quant à la valorisation des fonds de commerce de leur société respective. Il a été convenu que la réalisation des opérations de restructuration juridique interviendrait après une période de rapprochement informelle permettant de s'assurer de la compatibilité de leur mode d'exercice respectif. L'ensemble des conditions de fonctionnement étant rempli, il a été décidé de réaliser les opérations juridiques de rapprochement.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant alors la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu l'exposé du Président et conformément à l'article 14 des statuts, l'assemblée des associés agréée en qualité de nouvelle associée, Madame Sophie DUNYACH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, née le 28 juin 1977 à MONTPELLIER (34), demeurant 29, Impasse de la Colline - (34730) PRADES LE LEZ.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance du projet d'apport par Madame Sophie DUNYACH de la société D.D.S. EXPERTISE COMPTABLE, désigne, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 du Code de commerce :

Le Cabinet Vincent LAVABRE - situé 77, rue de la Tour - 34980 SAINT GELY DU FESC
Représentée par Monsieur Vincent LAVABRE, Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de commissaire aux apports, avec pour mission :

X
SD
A

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Madame Sophie DUNYACH ;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du tribunal de commerce dans les délais fixés par l'article R 123-106 du Code de commerce.

Monsieur Vincent LAVABRE a fait savoir par avance qu'il acceptait cette mission et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de confirmer cette désignation à Monsieur Vincent LAVABRE, de lui remettre tous documents et de lui communiquer, au nom et pour le compte de la Société, toutes informations et tous renseignements utiles afin de lui permettre d'accomplir sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les co-gérants associés et la future associée.

Monsieur Rodolphe CAYZAC
Co-gérant associé

Monsieur Arnaud CAYZAC
Co-gérant associé

Madame Sophie DUNYACH

(Signature)